

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Règlement Local de Publicité (R.L.P.)

Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze informe que, par arrêté n° 2020-09-551 en date du 9 septembre 2020, il a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité de la Commune de Bagnols-sur-Cèze.

Du mardi 29 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BLANC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage en Z.A. de Berret, du mardi 29 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par voie postale, Mairie de Bagnols-sur-Cèze – Commissaire Enquêteur RLP – BP 45160 – 30205 BAGNOLS-SUR-CEZE Cedex, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie :

- **le mardi 29 septembre 2020 de 8h00 à 11h00.**
- **le vendredi 9 octobre 2020 de 13h30 à 16h30.**
- **le mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.**

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans le délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public aux services techniques de la mairie et sur son site internet pendant un an.

Le dossier du projet de Règlement Local de Publicité de la Commune de Bagnols-sur-Cèze est également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/revision-du-reglement-local-de-publicite-r-l-p.html>